

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 31 mars 2023

N°4/Finances

Etat annuel des indemnités des élus siégeant au sein du Conseil Municipal

Le vendredi 31 mars 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, Mme Efatt TOOR, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Faouzi BRIKH par M. Jean-Louis MARSAC, M. William STEPHAN par Mme Teresa EVERARD, M. Pierre LALISSE par M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par M. Jean-Pierre IBORRA

Absents excusés : M. Daniel AUGUSTE, M. Léon EDART, Mme Hakima BIDEHADJELA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER

Absent : M. Mohamed ANAJJAR

Dans le but de promouvoir des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficie l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ces dispositions sont codifiées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article L2123-24-1.

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle, hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale. Il est recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant

l'examen du budget pour l'exercice suivant. Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi pour 2023, il est communiqué, en annexe du présent rapport, l'état annuel présentant les indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Villiers-le-Bel.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état annuel présentant les indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Villiers-le-Bel,

VU la présentation en Commission Finances du 21 mars 2023,

PREND acte de la communication de l'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal de Villiers-le-Bel.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



2 AVR. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le :

2 AVR. 2023

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS - CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Noms et prénoms	Mandat Villiers-le-Bel		Mandat(s) externe(s) - Données non exhaustives									
	Fonction	Montant annuel (en brut) 2022	Communauté d'agglomération Roissy-Pays de-France	Montant annuel (en brut) 2022	SIGIDURS	Montant annuel (en brut) 2022	SIAH	Montant annuel (en brut) 2022	Conseil Départemental du Val d'Oise	Montant annuel (en brut) 2022	Syndicat Intercommunal VLB/Gonesse pour la distribution de chaleur (géothermie)	Montant annuel (en brut) 2022
AUGUSTE Daniel	Adjoint au Maire	12 820,68 €	Conseiller communautaire	2 849,34 €								
BALOSSA Christian	Adjoint au Maire	12 820,68 €										
BIDELHADJELA Hakima	Conseillère municipale	5 996,52 €										
BOGHOSSIAN Carmen	Conseillère municipale	5 996,52 €										
BONNARD Maurice	Conseiller municipal	5 996,52 €										
BRIKH Faouzi	Conseiller municipal	5 996,52 €										
CHAINIAU DUCHAMP Veronique	Adjointe au Maire	12 820,68 €										
CISSE Mairam	Adjointe au Maire	12 820,68 €	Conseiller communautaire	2 849,34 €								
DEMBELE Soré	Conseiller municipal	0,00 €	Conseiller communautaire	2 849,34 €								
EDART Léon	Adjoint au Maire	12 820,68 €										
EVERARD Térésa	Adjointe au Maire	12 820,68 €										
HALIDI Allaoui	Adjoint au Maire	12 820,68 €										
KASSA Myriam	Conseillère municipale	5 996,52 €										
KECHIT Yougourthene	Conseiller municipal	5 996,52 €										
KILINC Laetitia	Adjointe au Maire	12 820,68 €	Conseiller communautaire	2 849,34 €								
LALISSE Pierre	Conseiller municipal	5 996,52 €									Président	7 181,27 €
MACEIRA Marine	Conseillère municipale	5 996,52 €										
MACEIRA Rosa	Adjointe au Maire	12 820,68 €										
MAQUIN Maurice	Adjoint au Maire	18 459,90 €	Conseiller communautaire	2 849,34 €	Vice-Président	8 880,54 €	Vice-Président	8 880,54 €				
MARSAC Jean-Louis	Maire	45 972,12 €	Vice-Président	26 694,18 €								
MEDDA Geraldine	Adjointe au Maire	12 820,68 €										
MORENO Sabrina	Conseillère municipale	5 996,52 €										
PLANCHETTE Cédric	Conseiller municipal	5 996,52 €										
RAJA Mohammad	Adjoint au Maire	12 820,68 €										
STEPHAN William	Conseiller municipal	5 996,52 €										
TECHTACH Djida	Adjointe au Maire	12 820,68 €	Conseiller communautaire	2 849,34 €								
TOUNGI SIMO Cécilia	Conseillère municipale	0,00 €							Conseillère départementale	30 820,74 €		
TOOR Efatt	Conseillère municipale	5 996,52 €										
YARAMIS Cemil	Conseiller municipal	5 996,52 €										

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

31 MARS 2023

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC

